

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

1- Rappel Réglementaire

Instauré par la loi du 26 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel pour l'ensemble des collectivités. Il est l'occasion de présenter, avant le vote du budget primitif de la commune, les orientations de l'exercice en matière d'investissement, de nouveaux services rendus, de fiscalité. Il est également l'occasion de présenter une brève étude rétrospective intégrant les principaux projets et ratios de la ville de l'année budgétaire écoulée.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publié au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes qui nécessiteraient la mobilisation de crédits sur plusieurs exercices budgétaires. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

La totalité des éléments du DOB doivent désormais être transmis au préfet de département et au président de la communauté de communes dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la ville.

Proposé par l'exécutif et approuvé par le conseil municipal, le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé l'ensemble des recettes et dépenses d'une année. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (décision modificative, budget supplémentaire).

Le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les dépenses égalent les recettes.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année. Elle inclut des réserves.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

2- Contexte national d'élaboration du Budget Primitif 2016 : les perspectives pour l'économie française s'améliorent légèrement mais restent sujettes à des aléas

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique (croissance économique, niveau d'imposition...) tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses. Niveau des prix et taux d'intérêt influent sur l'évolution des charges d'investissement et de fonctionnement.

Une analyse de quelques indicateurs nationaux permet ainsi de prendre le pouls de la France.

Après trois années de croissance atone, le Produit Intérieur Brut (PIB) a cru en moyenne de 1.1 % en 2015. La reprise se confirmerait ensuite, mais l'accélération resterait modérée avec un PIB de 1.4 % en 2016 et de 1.6 % en 2017. Avec la poursuite de la politique monétaire accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE), l'activité bénéficierait de la reprise de la croissance dans la zone euro. La croissance française serait également soutenue par le redressement de facteurs internes : la reprise progressive de l'investissement des entreprises et la hausse de la consommation des ménages favorisée par les gains de pouvoirs d'achat induits par la baisse du prix du pétrole.

En effet, la situation financière des entreprises est en voie d'amélioration : la montée en puissance du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) ainsi que la première tranche du pacte de responsabilité ont entraîné un rebond du taux de marge des entreprises début 2015 laissant espérer un léger mieux à venir du côté de leurs dépenses d'investissement en 2016.

L'inflation, quant à elle, qui est restée très faible en 2015 (0.3 % en moyenne), devrait remonter à 0.7 % en 2016 et jusqu'à 1.5 en 2017.

Cependant, cette légère amélioration de l'économie reste extrêmement fragile et le scénario de croissance est sujet à plusieurs aléas à la baisse. Au plan externe, le redémarrage des pays émergents semble fragile et un ralentissement de la croissance mondiale pèserait sur l'activité française.

Par ailleurs, sur le plan interne la reprise envisagée de l'investissement des entreprises pourrait être amoindrie si les entreprises choisissaient d'orienter les gains des mesures d'allègement du coût du travail vers les salaires et le désendettement. La consommation des ménages seraient également moins dynamique si la légère baisse anticipée du taux d'épargne ne se matérialisait pas en 2016 et 2017.

L'impact des attentats de novembre 2015, sans doute de façon transitoire et ponctuel, est venu affecter temporairement la confiance des agents économiques et donc influencer leur décision de consommation et d'investissement.

Enfin, même si le taux de chômage tendrait à se stabiliser voire à légèrement baisser en 2016, il resterait à un niveau important (autour des 10,4 % mi-2016).

Par ailleurs, il faut noter que la faiblesse de l'inflation pèse sur le redressement des comptes publics. En effet, une inflation faible se traduit par une progression moins rapide des recettes publiques du fait du ralentissement des bases taxables en valeur. De plus, l'inflation reste sans grand effet sur les

dépenses dont la progression est déjà en partie gelée (ex : gel du point de la fonction publique, certains achats déconnectés de l'indice des prix...).

3- L'impact de la loi de finances de 2016 : les collectivités locales évoluent toujours dans un contexte extrêmement contraint

L'assainissement des comptes publics continue de reposer, pour une large part, sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économie de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit et pèse grandement sur les épaules déjà fragilisées des collectivités à travers la baisse de leur principal concours financier, à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). A cela vient s'ajouter le renforcement de l'objectif renforcé de maîtrise de la dépense locale dont nous avons déjà donné quelques indications au moment du DOB 2015.

En effet, l'exercice 2015 a été fortement marqué par la baisse importante des dotations versées par l'Etat (-8 %) en raison de la ponction à hauteur de 3.67 milliards d'euros opérée sur le principal concours financier des collectivités locales, la DGF.

Si ce recul concerne tous les niveaux de collectivités locales, il est à noter que le bloc communal contribue à hauteur de 56.4 % (soit 2.071 milliards d'euros).

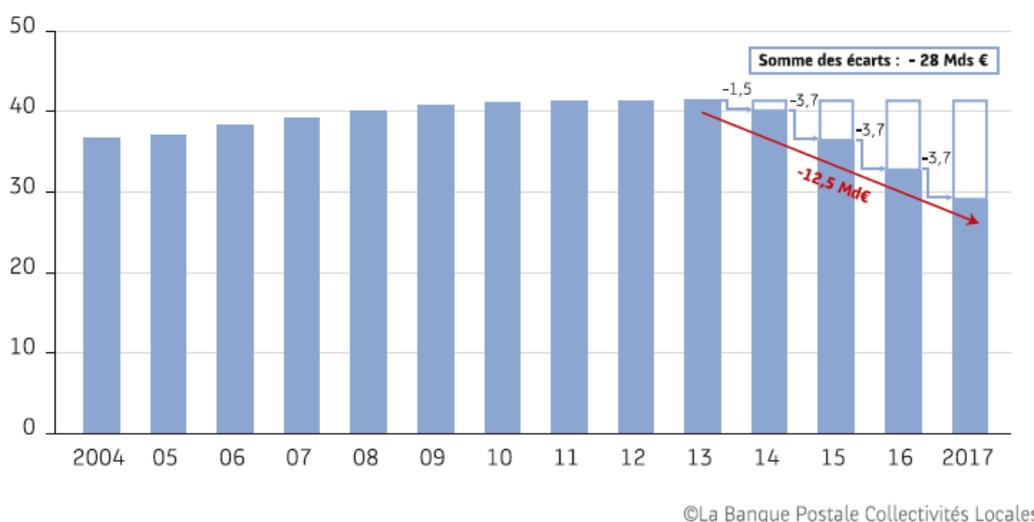
Le déficit public s'élevait à -3.8 % en 2015 et passerait ensuite à -3.3 % en 2016 pour atteindre -2.7 % en 2017.

Le projet de loi de finance 2016 confirme une réduction similaire de la DGF en 2016, soit -3.67 milliards d'euros.

Au total, en incluant les premières baisses opérées dès 2014, les dotations auront reculé de 12.5 milliards d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

L'objectif national d'évolution de la dépense publique (ODEDEL), inscrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019, et qui concerne les dépenses totales hors dette, a été, pour sa part, actualisé pour 2016 et décliné par catégorie de collectivité locales : soit +0.9 % pour les dépenses d'investissement et +1.2 % pour les dépenses de fonctionnement pour les communes

Illustration des baisses opérées sur la dotation globale de fonctionnement



Cependant, le mouvement de renforcement de la péréquation verticale (c'est-à-dire de l'Etat vers les collectivités locales), entamé en 2015, devrait se poursuivre en 2016 : les montants alloués à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) seraient augmentés dans les mêmes proportions que l'an passé. Par ailleurs la Dotation nationale de Péréquation (DNP) serait supprimée et ses crédits seraient distribués vers la DSU et la DSR au prorata des attributions perçues au titre de 2015.

S'agissant de la péréquation horizontale (entre les collectivités elles-mêmes), le gouvernement a préféré limiter sa progression en 2016. Selon la montée en charge initialement programmée, le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) aurait dû croître de 370 millions d'euros pour atteindre l'équivalent de 2 % des recettes fiscales du bloc communal. La hausse retenue sera finalement proche de celle des années précédentes à savoir +220 millions d'euros.

En 2016, comme en 2015, les collectivités locales pourraient à nouveau recourir à l'utilisation du levier fiscal pour se donner des marges de manœuvres financières dans un contexte d'atonie de leurs recettes et de faible évolution des bases imposables. En effet, la revalorisation forfaitaire cadastrale qui était de 0,9 % en 2014 et 2015 pourrait se situer à 1 % en 2016.

Dans ce contexte, l'effort continuera de se porter pour les collectivités locales sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais compte tenu de la forte rigidité des dépenses, ne pourra pas être suffisamment marqué pour endiguer la baisse de leurs épargnes brutes.

Or, pour 2016, la stabilisation ou la reprise de l'investissement local reste conditionnée en premier lieu à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement.

Elle dépendra également de la mise en place des dispositifs de soutien à l'investissement prévu dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2016 qui prévoit deux dispositifs nouveaux.

D'une part, la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local. Ce fonds d'aide, d'un montant total d'un milliard d'euros, se matérialise par deux enveloppes réparties et gérées par les préfets de région. La première d'un montant de 500 millions d'euros pour les communes et leurs groupements sera fléchée notamment vers les projets de transitions énergétiques, de rénovation thermique, de mise aux normes, de construction d'équipements publics et de construction d'équipements nécessaires à l'accueil de nouvelle population.

La seconde, qui nous concerne de façon plus précise, sera dédiée aux bourgs-centres et aux petites et moyennes villes. C'est ainsi que 300 millions d'euros serviront à accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et, le cas échéant, de leurs groupements, et 200 millions d'euros viendront majorer la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la maintenir à son niveau de 2015 (soit 816 millions d'euros).

D'autre part, le Fonds de Compensation pour la Valeur Ajoutée (FCTVA) devrait voir son assiette élargie : les dépenses d'entretien des bâtiments publics deviendraient éligibles au fonds à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette mesure devrait entraîner une augmentation estimée à 12 millions d'euros en 2016, 109 millions d'euros en 2017 et 143 millions d'euros en 2018. Notons que cette mesure pourrait s'étendre, sur décision du Parlement, aux dépenses d'entretien des voies et réseaux. Ce serait alors une hausse supplémentaire de près de 300 millions d'euros. Cette mesure n'aura toutefois un impact sur les recettes d'investissement qu'à partir de 2017.

En attendant de pouvoir bénéficier de ces modalités de « compensations » prévues par l'Etat, la situation financière de Valréas est fragilisée, souffrant de cette baisse des recettes.

4- Situation financière de la commune /bilan 2015 : des dépenses maîtrisées mais une marge de manœuvre financière affaiblie

En 2015, la commune de Valréas a connu une baisse de sa DGF de 21.30 % par rapport à 2014, soit une baisse de 233 016 €.

Malgré ce contexte extrêmement contraint, la commune a su réduire ses dépenses de fonctionnement de 2.80 % par rapport à 2014 (soit -262 147 €) alors même que les dépenses des Communes ont augmenté en moyenne de 1.4 %.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est le fruit de multiples facteurs :

- Une maîtrise des charges de personnels qui n'augmentent que de 0.68 %, là où la moyenne Nationale s'élève à +2.7 %. Cet effort est d'autant plus notable que 2015 a été l'année de mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), qui sont venus peser sur ce chapitre globalisé de dépenses. Il est important de souligner l'implication et le travail d'organisation des agents qui ont su mettre en place ce dispositif en travaillant en étroite collaboration avec les différentes écoles concernées. Sans oublier l'évolution intrinsèque de ce chapitre de dépenses (Glissement Vieillesse Technicité par exemple, avancements de grades...).

- Une maîtrise des dépenses courantes (eau, téléphone...) grâce à la passation de marchés permettant de dégager des économies mais également grâce à une consommation maîtrisée.
- Une rationalisation du soutien apporté aux associations, avec un souci pour la municipalité de centrer cette aide vers les structures associatives bénéficiant avant tout aux Valréassiens. Cet élément avait été annoncé au moment du DOB 2015 et respecté dans sa mise en place en 2015, soit une baisse de 19.6 %.
- Un contexte de prix du pétrole bas, ce qui permet à la commune de constater une baisse non négligeable de ses dépenses en carburants.

Notons, cependant, que même si la faiblesse de l'inflation nationale a permis de contenir l'augmentation de certains postes de dépenses incompressibles (comme le carburant), l'indice des prix des dépenses communales est bien plus dynamique que l'inflation nationale hors tabac. Cela souligne d'autant plus l'effort de gestion accompli par la commune en 2015.

En effet, l'indice des prix des dépenses communales évolue sur un rythme supérieur de 0.53 points à celui de l'inflation en 2015.

De plus, si nous revenons sur les 4 ratios d'alertes définis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), nous pourrions aisément voir l'effet de la baisse importante des recettes entre 2014 et 2015 sur la marge de manœuvre financière de la commune mais aussi constater les efforts de gestion opérés pour amortir au maximum les effets de la politique conduite par le gouvernement.

- 1^{er} indicateur : la marge d'autofinancement courant (charges de fonctionnement + remboursement de la dette / produits de fonctionnement)

Ce ratio est passé à 0.89 pour 2015 (0.90 en 2014).

La baisse des charges de fonctionnement mais aussi du montant de remboursement en capital de la dette permet de légèrement amortir les effets de la baisse des recettes de fonctionnement mais ne permet tout de même pas de constater une réelle amélioration de la marge de manœuvre financière de la commune.

Cependant, il est à noter que le seuil d'alerte pour ce ratio est atteint lorsque son résultat est supérieur à 1 pendant deux à trois années consécutives, ce qui place Valréas encore loin de ce niveau.

- 2nd indicateur : le niveau d'endettement (encours de la dette / produits de fonctionnement)

Ce ratio est de 0.78 pour 2015 (0.79 en 2014).

En faible baisse, ce ratio reste bien en deçà du seuil d'alerte qui est atteint au-delà de 1.6 pour les communes de plus de 5000 habitants. C'est le résultat de la politique de désendettement conduite depuis le début du mandat. Les démarches entreprises courant 2015 par la Commune pour renégocier sa dette pour pouvoir bénéficier de la faiblesse des taux ont été infructueuses pour deux raisons :

- la politique de certaines banques de lier la renégociation de la dette à la souscription de nouveaux emprunts ;

- les contrats de prêts souscrits par la Commune qui prévoient des indemnités actuarielles élevées qui seraient venues peser de façon trop importante sur les dépenses de fonctionnement et qui auraient neutralisé tous les effets positifs de la baisse des taux.

- 3^{ème} indicateur : le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (produit des taxes locales /potentiel fiscal)

Il s'élève à 0.77 en 2015 (idem en 2014).

La commune possède une marge de manœuvre au niveau du taux de Taxe d'Habitation par rapport à la moyenne nationale (24.19 % taux moyen national contre 11.08 % à Valréas).

- 4^{ème} indicateur : la rigidité des charges de structure (frais de personnel + annuité de la dette /produits de fonctionnement)

Ce ratio est de 0.59 en 2015 (0.55 en 2014)

Le seuil d'alerte est franchi au-delà de 0.58 pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Ainsi, Valréas atteint ce premier seuil d'alerte, le second étant positionné à 0.80.

Malgré la baisse des annuités de la dette et la très faible augmentation de la charge de personnel (+0.68%), Valréas voit ses charges structurelles peser trop lourdement sur sa situation financière. Il est à noter que les charges de personnel connaissent des hausses incompressibles liées au statut de la fonction publique, aux augmentations des cotisations patronales et aux revalorisations des salaires de certains cadres d'emplois votées par le gouvernement ainsi qu'aux embauches nécessitées par l'obligation de mise en place des TAP à compter de septembre 2015. La très faible augmentation a été rendue possible grâce au non remplacement de plusieurs agents partis en retraite.

La dégradation de ces indicateurs en 2015 tend à démontrer l'effet dévastateur pour la commune tant des baisses de dotations que des nouvelles charges qui leur ont été dévolues.

Par ailleurs, et comme nous avons pu le voir auparavant, l'ensemble des collectivités ont vu leur niveau d'investissement ralentir.

La commune de Valréas n'a malheureusement pas fait exception. En revanche, il s'agissait de respecter au mieux les engagements pris au moment du DOB 2015.

Sécurité/voirie

Il s'est agi :

- de poursuivre les travaux de mise en conformité électrique de certains bâtiments communaux. Ainsi à l'Espace Jean Duffard et dans l'Eglise des Cordeliers ;

- de remplacer des panneaux directionnels qui n'étaient plus aux normes voire illisibles pour certains, principalement sur le tour de ville ;

- d'étendre le système de vidéo protection, avec l'installation de trois caméras supplémentaires au niveau du rond-point de Saint-Antoine et du parking de la route de Saint Pierre qui permet de renforcer les moyens de la police municipale et faciliter le travail de prévention et de lutte contre la délinquance;

- de poursuivre le programme d'amélioration de la voirie avec la réalisation d'un parking devant l'école Jules Ferry et la sécurisation du cheminement des écoliers sur le trottoir, la réalisation d'un giratoire chemin des Estimeurs Sud-Ouest et d'un parking (lieu-dit les Coustouyes) permettant de sécuriser l'accès au quartier, des reprises de chaussée suite aux dégradations entraînées par des racines de pin, l'engagement de la deuxième tranche de travaux de réaménagement de l'ancienne route de Grillon qui permet de valoriser et sécuriser cette entrée de ville en aménageant le trottoir et en rétrécissant l'espace de circulation pour les automobiles afin d'en réduire la vitesse, et enfin le lancement d'un programme de pontage de fissures sur le chemin de Sainte Croix, cette nouvelle technique d'entretien permet d'augmenter la durée de vie des voiries ;
- de participer aux travaux d'aménagement du Rond-point sur la RD 941 conduits par le conseil départemental de Vaucluse ;
- de mettre en accessibilité le restaurant scolaire de l'école élémentaire Marcel Pagnol avec la construction d'une rampe.

Valorisation du patrimoine culturel valréassien :

Il s'est agi :

- de conduire des travaux d'insonorisation de la Chapelle des vieux garçons qui ont permis d'apporter du confort acoustique en réduisant considérablement les échos ;
- de continuer de valoriser le Château de Simiane en étendant la période d'ouverture de 2 à 4 mois, en proposant des visites guidées avec un guide conférencier professionnel et en travaillant avec l'Office de Tourisme pour la vente d'ouvrages sur l'histoire du Château et de Valréas ;
- de reprendre le fleurissement de la Place Aristide Briand et d'améliorer les illuminations du Château de Simiane pour les fêtes de fin d'année ;
- de consolider la maçonnerie intérieure et extérieure du moulin de Pied Vaurias et de rénover la toiture de la chapelle de Pied Vaurias ;
- de poursuivre avec le Chantier Rénoval le programme d'embellissement du centre ancien avec la pose de calades à l'ancienne autour de la tour Ripert et de la chapelle des Pénitents Blancs ;

Animation et dynamisation économique du centre-ville

La Municipalité a proposé :

- des animations d'été avec les « Concertôts » tous les vendredis d'été et la perpétuation des commerces éphémères qui ont permis la pérennisation de quatre commerces et qui ont poussé à la création de cinq commerces supplémentaires ;

- des animations de fin d'année avec l'acquisition d'une patinoire et la mise en place d'une régie de recettes toujours dans un souci de soutenir les recettes communales tel qu'annoncé dans le DOB 2015 ;

Enfin, dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale du centre-ville, la Ville a acquis à l'amiable deux locaux commerciaux n'ayant pas trouvé repreneur, le but étant à terme de proposer des baux commerciaux à des loyers modérés pour favoriser les implantations de nouvelles activités et ainsi créer de véritables « pépinières » commerciales.

Amélioration des services rendus au public

Il s'est agi :

- d'étendre les heures d'ouverture au public des services municipaux ; depuis le 1^{er} juillet 2015, les services fonctionnent le vendredi après-midi ;

- de mettre en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires dans les groupes scolaires publics ; en travaillant en collaboration étroite avec les associations de Valréas et grâce à l'investissement du personnel communal, depuis septembre 2015, l'ensemble des enfants a accès du lundi au jeudi, soit trois heures par semaine, à des activités culturelles et sportives diverses ;

- de renouveler le site internet officiel de Valréas avec une meilleure ergonomie permettant aux administrés comme aux touristes de bénéficier d'informations complètes et mises à jour régulièrement ; les travaux de renouvellement ont été conduits en 2015 et le nouveau site est disponible pour le public depuis février 2016 ;

- de faire l'acquisition de nouvelles urnes et isolements pour l'organisation des scrutins électoraux ;

- de proposer la salle du Vignarès à la location aux particuliers, à partir du 1^{er} juillet 2015.

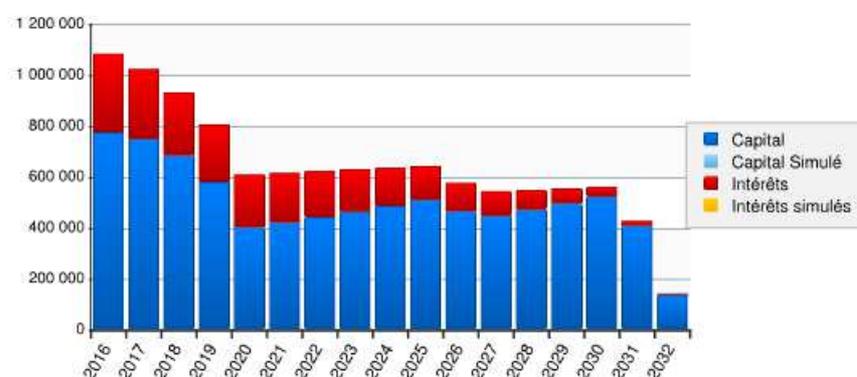
5- Structure et gestion de la dette

Nouveauté de la loi Notre, une partie du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est désormais consacrée à la structure et à la gestion de la dette communale.

Notons que la dette de Valréas est composée uniquement d'emprunts (pas de ligne de trésorerie), et que l'encours de dette global (capital + intérêts) passe à 10 944 633.54 € en 2016, contre 13 326 871.51 € en 2014.

Remboursement de la dette

Flux de remboursement



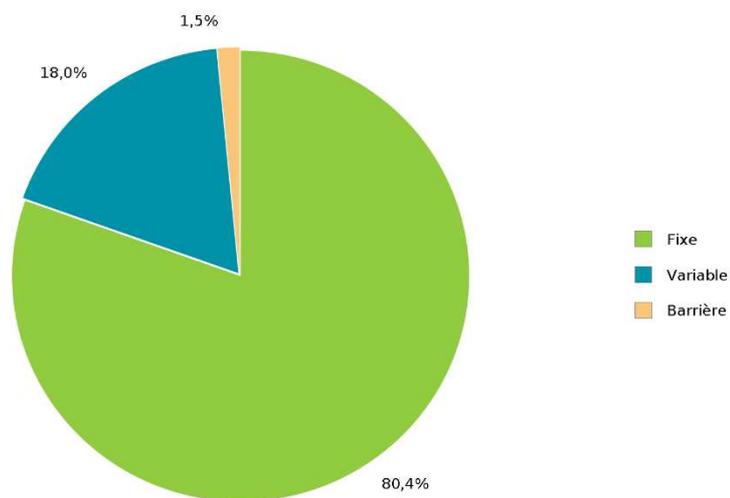
Ce tableau permet de constater l'extinction de dette par année de la commune. A partir de 2019, si la commune ne contracte pas de nouvel emprunt, un fort désendettement interviendra. Il en va de même pour 2020. La dette s'éteindra complètement en 2032.

Synthèse de la dette communale au 10/02/2016

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 377 976.64 €	3,72 %	12 ans et 9 mois	7 ans et 6 mois	35

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type de taux de l'emprunt	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 737 717.95 €	80,42 %	4,36 %
Variable	1 510 575.83 €	18,03 %	0,85 %
Barrière	129 682.86 €	1,55 %	3,91 %
Ensemble des risques	8 377 976.64 €	100,00 %	3,72 %

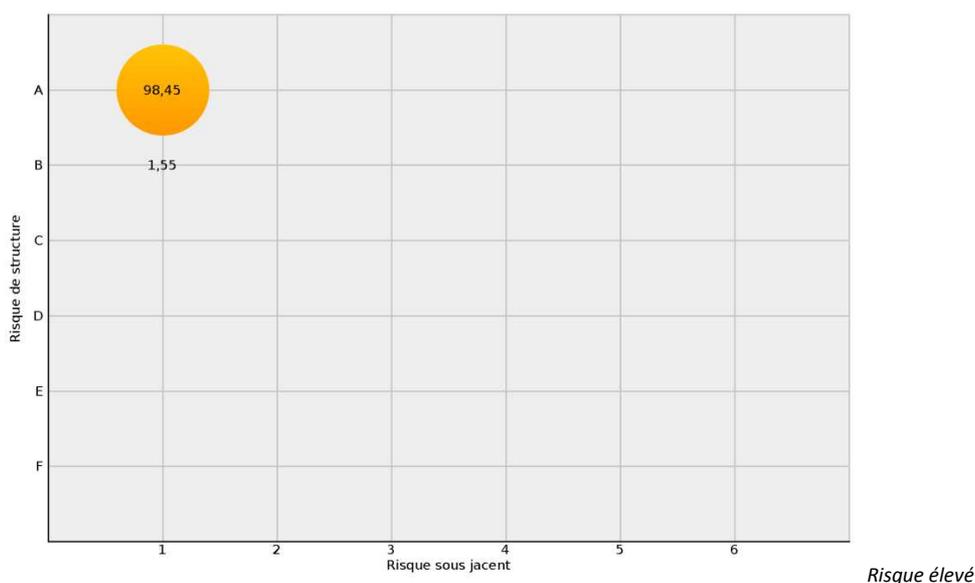


Nous constatons que la dette de la commune est composée à 80.4 % d'emprunts à taux fixe. Cela permet d'éviter le risque de taux. 18 % des emprunts ont un taux variable, ce qui permet de profiter de la faiblesse actuelle des taux. La commune ne possède qu'un seul emprunt structuré dit « barrière » mais avec un risque très faible comme le montre le positionnement ci-dessous selon la charte des risques de Gissler.

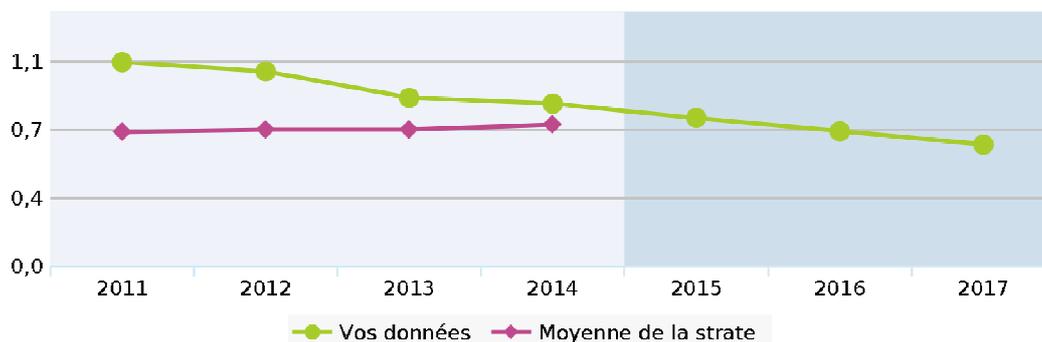
Il est à noter que la commune a contracté ses différents emprunts auprès de 5 établissements de crédits différents et a bénéficié d'un financement à taux zéro de la Caisse d'Allocations Familiales.

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %)



Ce graphique tend à démontrer que la politique de désendettement de la commune lui permet jusqu'en 2014 de se rapprocher de la moyenne de la strate à laquelle elle appartient. Ce rapprochement aurait été encore plus facilité sans la ponction opérée par l'Etat dans les recettes communales.

En effet plus le niveau de recettes de fonctionnement est élevé et moins le niveau de l'encours de dette vient peser sur les marges de manœuvre financière d'une commune.

Notons que pour l'année 2015, les données de la strate ne sont pas encore connues d'où leur absence dans le graphique.

Dette garantie

Il est précisé que le montant restant dû global au titre des garanties d'emprunts s'élève à 6 656 561.06 €.

L'essentiel de ces garanties d'emprunts concerne des opérations de construction ou d'amélioration d'Habitations à Loyers Modérés (30 lignes sur les 39 au total) conduites par des bailleurs sociaux. Pour le reste, il s'agit principalement de soutien aux opérations de construction ou de rénovation des Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Valréas et enfin à des associations d'intérêt général valréassiennes pour l'acquisition de matériels indispensables à leur activité.

Notons que plus de la moitié de ces garanties d'emprunts a été contractée à la fin des années 80 et dans les années 90.

Gestion de la dette

En 2016, il n'est pas envisagé de recours ni à un nouvel emprunt ni à la souscription d'une ligne de trésorerie pour financer les dépenses de la Commune.

La Municipalité poursuivra sa politique de désendettement.

6- Les orientations budgétaires pour 2016 :

▪ En fonctionnement :

L'évolution à la baisse des dotations d'Etat ayant généré une dégradation de certains indicateurs financiers, il va s'agir de maîtriser les dépenses en ne les faisant pas augmenter au-delà de l'évolution prévue par l'objectif national d'évolution de la dépense publique (ODEDEL), inscrit dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019 , et qui concerne les dépenses totales hors dette. Actualisé pour 2016 et décliné par catégorie de collectivité locales, il est de +1.2 % pour les dépenses de fonctionnement pour les communes.

Notre indicateur de rigidité de structure étant passé au-delà du premier seuil d'alerte, la Municipalité s'engage à continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, notamment ses dépenses de personnel. C'est ainsi que la politique de non remplacement des agents partant en retraite déjà mise en œuvre va se poursuivre. Le non renouvellement de postes de contractuels est également à l'étude.

L'effort sera également maintenu sur les versements de subventions aux associations qui ne devront pas dépasser 10 % des recettes communales perçues. Il s'agira de concentrer encore l'effort de la municipalité sur les associations qui viennent améliorer, par leurs actions, la qualité de vie des Valréassiens.

Par ailleurs, en parallèle, la municipalité devra combler les baisses de dotations d'Etat par la recherche de recettes nouvelles. C'est ainsi qu'une revalorisation des tarifs des services rendus par la commune est envisagée.

De façon plus générale, la problématique de recherche de recettes nouvelles sera posée à chaque fois qu'une dépense nouvelle sera envisagée, notamment par la recherche systématique de subvention.

Par ailleurs, la Municipalité supprimera la taxe d'inhumation, mais cette suppression sera compensée par une augmentation des tarifs des concessions de cimetière.

La commune de Valréas, consciente de l'effort demandé aux administrés et dans un souci de fidélité face aux engagements pris, n'augmentera pas en 2016 son niveau de taux d'imposition.

Si, en 2017, le Gouvernement devait persister dans sa politique de ponction des recettes des collectivités et que la Commune devait perdre encore 200 000 € de dotations, alors l'augmentation d'impôt deviendrait inévitable.

▪ En Investissement :

Malgré la réduction de la marge de manœuvre financière de Valréas, la municipalité tâchera de mener à bien quelques opérations d'investissement, avec toujours le souci d'amélioration de la qualité de vie et de sécurité des administrés.

C'est ainsi que le fruit des amendes perçues permettra de financer des radars pédagogiques mais également de conforter le système de vidéo-protection par le remplacement de caméras et l'équipement de la piscine municipale.

La Commune conduira les travaux d'extension du Centre Technique Municipal et la construction d'un hangar. Ces aménagements s'inscrivent dans une politique d'amélioration du fonctionnement des services techniques de la ville de Valréas en concentrant en un même lieu les différentes unités, le bureau d'études, le secrétariat administratif et les derniers engins et matériaux qui restaient stockés dans les anciens ateliers municipaux situés route de Grillon. Ils permettront ainsi de faciliter la vente des anciens ateliers et également de soutenir le Comité du Corso de la Lavande en offrant un espace de création et de conservation des chars adapté et sécurisé et d'assurer la pérennité de cette manifestation populaire et appréciée qui fêtera son 50^{ème} anniversaire en 2016.

La Ville poursuivra également le programme d'entretien et de rénovation de ses voiries dans un souci de sécurisation et d'embellissement pour favoriser toujours plus l'attractivité de la Commune.

Le programme de création de calades porté par le chantier d'insertion Rénoval sera également reconduit.

Concernant le tènement d'IMCARVAU, 2016 permettra de mettre au point le traité de concession avec la SPL Territoire Vaucluse et de conclure la vente des terrains portés par l'EPF PACA à la SPL. Le programme de réhabilitation de la friche industrielle n'aura donc pas d'impact budgétaire en 2016.

D'autres projets d'investissement pourront être programmés en 2016 si la ville obtient des subventions de ses partenaires, notamment au titre du nouveau fonds étatique de soutien aux investissements locaux.

7- Engagements pluriannuels envisagés.

La Municipalité n'envisage pas de programmer en 2016 des investissements qui nécessiteraient une programmation et une gestion pluriannuelle des crédits par le biais d'autorisation de programme/ crédits de paiement.

Notons d'ailleurs que cette pratique n'a pas été utilisée dans les exercices budgétaires antérieurs et qu'il n'y a donc pas lieu d'en faire une présentation et une analyse dans le cadre du ROB.